



Donation immobilière faite par ma mère

Par **MENORET**, le **19/01/2008** à **10:50**

Ma mère m'a fait une donation il y a 1 vingtaine d'année. Elle a maintenant 92 ans et ma soeur revient sur cette donation (uniquement verbalement pour l'instant..). cette donaton a été faite avec l'accord verbal de cette dernière.rn Cette donation avait évidemment faite chez le notaire, mais je n'ai aucun papier. peut-on revenir sur cette donation ?rn A qui dois-je m'adresser pour avoir une copie de cet acte ?rn Merci de me répondre.

Par **Jurigaby**, le **19/01/2008** à **17:09**

Bonjour.rnrnVotre soeur n'a pas le pouvoir de revenir sur cette donation surtout si elle a été faite devant un notaire. Son consentement n'était pas requis.rnrnla seule chose qu'elle peut faire, c'est de vous demander de l'argent si cette donation porte atteinte à sa reserve héréditaire mais pour cela, elle devra attendre la succession.